

# Plaquette

Sabemen Conseil Régional de Bretagne

31/10/2023

Ce document contient 49 pages



## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

Période du 01/11/2022 au 31/10/2023 (Bilan)

## Sommaire

<i>Comptes annuels</i>	<b>3</b>
Compte rendu de travaux 2023	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Annexe aux comptes annuels 31 10 2023	9
Bilan actif (détail)	19
Bilan passif (détail)	20
Compte de résultat (détail)	21
<i>Gestion</i>	<b>22</b>
Soldes intermédiaires de gestion	23
Situation financière	24
Tableau de financement	25
<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	<b>26</b>
2065 Impôt sur les sociétés	27
2065 bis	29
2050 Bilan actif	30
2051 Bilan passif	31
2052 Compte de résultat	32
2053 Compte de résultat (suite)	33
2054 Immobilisations	34
2055 Amortissements	35
2056 Provisions inscrites au bilan	36
2057 Etat des créances et dettes	37
2058-A Détermination résultat fisc.	38
2058-B Déficit prov. non déduct.	39
Provisions non déductibles	40
2058-C Affectation du résultat	41
2059-A Détermin. plus moins-values	42
2059-B Affectation plus values C/T	44
2059-C Suivi des moins values L/T	45
2059-D Affectation plus values L/T	46
2059-E Détermination VA produite	47
2059-F Capital social	48
2059-G Filiales	49

# Comptes annuels





KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil  
Rue de la Terre Victoria  
Parc Edonia Bâtiment 5  
CS 46806  
35768 Saint Grégoire Cedex  
Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00  
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 58  
Site internet : www.kpmg.fr

SABEMEN  
283 avenue Patton  
35000 RENNES

## Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

Saint-Grégoire, le 8 janvier 2024

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 15 Janvier 2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de SABEMEN relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 122 343 569 EUR
- Chiffre d'affaires : / EUR
- Résultat net comptable : 31 437 EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG ESC & GS  
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Catherine Toudic  
Expert-comptable

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

Actif		Au 31/10/2023			Au 31/10/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>				
		Immobilisations corporelles	Terrains			
			Constructions			
	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>				
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	90 794 074		90 794 074	
		Créances rattachées à des participations	30 000 000		30 000 000	
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	72 769		72 769	
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		<b>TOTAL</b>	<b>120 866 843</b>		<b>120 866 843</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>120 866 843</b>		<b>120 866 843</b>	<b>120 866 843</b>	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		<b>TOTAL</b>				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances <sup>(3)</sup>	Clients et comptes rattachés	3 228	3 228	10 768	
		Autres créances	1 457 595	1 457 595	1 421 863	
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		<b>TOTAL</b>	<b>1 460 823</b>	<b>1 460 823</b>	<b>1 432 632</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres : )				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	15 902	15 902	157 966	
		<b>TOTAL</b>	<b>15 902</b>	<b>15 902</b>	<b>157 966</b>	
Charges constatées d'avance						
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>1 476 726</b>		<b>1 476 726</b>	<b>1 590 598</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>122 343 569</b>		<b>122 343 569</b>	<b>122 457 441</b>	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			30 000 000		
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

## Sabemen Conseil Régional de Bretagn

<b>Passif</b>		Au 31/10/2023	Au 31/10/2022
<b>Capitaux propres</b>	Capital (dont versé : 83 400 000 )	83 400 000	83 400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 215 939	1 208 922
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	1 187 773	1 187 773
	Autres réserves	6 485 899	6 485 899
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	31 437	7 016	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>92 321 049</b>	<b>92 289 611</b>	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>92 321 049</b>	<b>92 289 611</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total</b>		
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	30 000 000	30 150 000
	<b>Total</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 150 000</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 040	15 300
	Dettes fiscales et sociales	10 480	2 530
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>22 520</b>	<b>17 830</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>30 022 520</b>	<b>30 167 830</b>	
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>122 343 569</b>	<b>122 457 441</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		30 000 000	
à moins d'un an	30 022 520	167 830	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

		France	Exportation	Du 01/11/2022 Au 31/10/2023 12 mois	Du 01/11/2021 Au 31/10/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
Produits d'exploitation (1)	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total				
Charges d'exploitation (2)	Marchandises   Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements   Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			27 877	26 869
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
Charges sociales					
Dotations d'exploitation	• sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges				
amortissements provisions					
Autres charges					
Total				27 877	26 869
Résultat d'exploitation A				-27 877	-26 869
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			835	515
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			218 960	185 695
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total				219 796	186 210
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			150 001	149 794
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				150 001	149 794
Résultat financier D				69 794	36 416
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E				41 917	9 546

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

		Du 01/11/2022 Au 31/10/2023 12 mois	Du 01/11/2021 Au 31/10/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		10 480	2 530
<b>BÉNÉFICE OU PERTE ( ± E ± F - G - H )</b>		<b>31 437</b>	<b>7 016</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	215 448	181 766
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	150 000	149 794



**KPMG ESC & GS**  
**Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil**  
Rue de la Terre Victoria  
Parc Edonia Bâtiment 5  
CS 46806  
35768 Saint Grégoire Cedex

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00  
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 58  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# SA Sabemen

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le**  
**31 octobre 2023**

## Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.3	Evènements postérieurs à la clôture	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Immobilisations financières	4
2.1.2	Créances	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	6
2.2.2	Capital	6
2.2.3	Autres dettes	6
2.2.4	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	7
3	Autres informations	8
3.1	Engagements donnés	8
3.2	Honoraires des commissaires aux comptes	9

# 1 Faits majeurs

## 1.1 Evènements principaux de l'exercice

La société Sabemen a sollicité auprès du Conseil Régional de Bretagne, le 8 octobre 2020, une avance en compte courant de 30 000 000 d'euros sur une durée de deux ans moyennant une rémunération au taux de 0.5% par an. Au 31 octobre 2023, l'avance accordée par le Conseil Régional s'élève à 30 000 000 d'euros qui pour rappel a été prolongée pour une période de 2 ans lors du conseil d'administration du 12 octobre 2022.

En contrepartie, cette avance est reversée à la société Somabret dans les mêmes conditions d'application soit une durée de deux ans et un taux d'intérêt annuel de 0.5% (autorisation renouvelée aussi par le conseil d'administration du 12 octobre 2022).

## 1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 et suivants).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements qui nécessitent une attention particulière.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations financières

##### 2.1.1.1 Titres de participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SAS SOMABRET <sup>1</sup>	145 322 680	75,02 %	90 794 074	16 967 491	1 747 515	-

##### 2.1.1.2 Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises SOMABRET
Participations	90 794 074
Créances rattachées à des participations	30 000 000
Intérêts courus sur créances rattachées	
Autres créances (compte courant et clients)	1 457 595
Produits financiers	215 732

##### 2.1.1.3 Autres titres immobilisés

Le total des titres immobilisés est de 72 769 € et concerne des parts sociales détenues au Crédit Agricole.

<sup>1</sup> Dernières informations issues du bilan au 31 octobre 2023

## 2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.2.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057, ci-joint.

Les créances de l'actif, toutes à moins d'un an s'élèvent à 1 457 595 €uros.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	83 400 000			83 400 000
Primes, réserves	8 882 595	7 017		8 889 612
Report à nouveau				
Résultat	7 017	31 438	7 017	31 438
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
Total	92 289 612	38 455	7 017	92 321 050

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 560 000 actions de 15 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

### 2.2.3 Autres dettes

#### 2.2.3.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057, ci-joint.

Toutes les autres dettes, non financières sont à échéance d'un an au plus.

### 2.2.3.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Associés- intérêts courus	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 040
Total	12 040

### 2.2.4 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(décret 83-120 du 29 novembre 1983 – Article 10 et 24 – 15°)

	Société liée : SOMABRET
<b>Actif</b>	
Participations	90 794 074
Créances rattachées à des participations+ int courus	30 000 000
Clients	0
Compte courant	1 457 595
<b>Passif</b>	
Dettes fournisseurs	0
<b>Compte de résultat</b>	
Produits financiers	215 732

## 3 Autres informations

### 3.1 Engagements donnés

Les engagements financiers donnés sur l'exercice clos au 31 octobre 2023 sont les suivants :

- Cautions de Sabemen octroyées dans le cadre du financement du navire Armorique :

Dans sa réunion du 29 juin 2006, du 3 juillet 2008 et du 27 novembre 2008, le conseil d'administration a autorisé Sabemen à se porter caution solidaire et conjointe avec BAI au profit de la SNC Armorique :

- En vue de garantir à hauteur de 40 % de 123 M€ maximum (en principal majoré des intérêts et accessoires), toutes les obligations de la Société Somabret dans le cadre du contrat d'acquisition du nouveau navire, lors de sa livraison à la SNC Armorique et du contrat de charte coque-nue en crédit-bail.

Le navire Armorique est la propriété de la SNC Armorique depuis le 26 janvier 2009.

- En vue de garantir à hauteur de 40 % toutes les obligations de la Société Somabret dans le cadre de la convention de prêt subordonné.
- En vue de garantir à hauteur de 40% les obligations de Somabret au titre de la convention d'option d'achat des parts de la SNC Armorique

Dans sa réunion du 8 novembre 2013, le conseil d'administration a autorisé Sabemen à se porter caution solidaire et conjointe avec BAI directement au profit des prêteurs en vue de garantir les engagements de la SNC Armorique acquise au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (à hauteur de 99 % par la Société Somabret).

La caution porte sur 40 % de la somme principale de 36.5 M€ représentant le solde de l'endettement de la SNC Armorique au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (+ intérêts et accessoires).

- Cautions de Sabemen octroyées dans le cadre du financement des scrubbers du navire Pont Aven :

Dans sa réunion du 9 juillet 2015, le conseil d'administration a autorisé Sabemen à se porter caution solidaire et conjointe avec BAI au profit de la SAS Somabret en vue de garantir à hauteur de 75 % de 10,27 M€ maximum (en principal majoré des intérêts et accessoires), toutes les obligations de la Société Somabret dans le cadre du prêt obtenu pour le financement des scrubbers du Pont Aven.

- Cautions de Sabemen octroyées dans le cadre du financement des scrubbers du navire Armorique :

Dans sa réunion du 19 février 2015, le conseil d'administration a autorisé Sabemen à se porter caution solidaire et conjointe avec BAI au profit de la SNC Armorique en vue de garantir à hauteur de 40 % de 10 M€ maximum (en principal majoré des intérêts et accessoires), toutes les obligations de la SNC Armorique dans le cadre du prêt obtenu pour le financement des scrubbers du navire Armorique.

### 3.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Honoraires comptabilisés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 882 €
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	10 882 €

Désignation de l'entreprise : SA Sabemen		31102023		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	3 000 000	UM	3 000 000	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	3 228		3 228		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	1 457 595		1 457 595		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	3 146 0823	VU	3 146 0823	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 2040		1 2040		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	1 0480		1 0480		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	3 000 000		3 000 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	3 002 2520	VZ	3 002 2520		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice					

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

Période du 01/11/2022 au 31/10/2023 (Bilan)

Bilan Actif	31/10/2023	31/10/2022	%
<b>Autres participations</b>	<b>90 794 074,34</b>	<b>90 794 074,34</b>	
26100000 TITRES SOMABRET	90 794 074,34	90 794 074,34	
<b>Créances ratt. à des participations</b>	<b>30 000 000,00</b>	<b>30 000 000,00</b>	
26710000 CREANCES RATTACHEES TITRES SOMABRET	30 000 000,00	30 000 000,00	
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>72 769,03</b>	<b>72 769,03</b>	
27100100 PARTS CRCA	72 769,03	72 769,03	
Total Immobilisations financières	120 866 843,37	120 866 843,37	
<b>TOTAL Actif immobilisé</b>	<b>120 866 843,37</b>	<b>120 866 843,37</b>	
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>3 228,25</b>	<b>10 768,83</b>	<b>-70.02</b>
41110000 CLIENTS	3 228,25	10 768,83	-70.02
<b>Autres créances</b>	<b>1 457 595,38</b>	<b>1 421 863,25</b>	<b>2.51</b>
45152000 COMPTE COURANT SOMABRET	1 457 595,38	1 421 863,25	2.51
Total Créances	1 460 823,63	1 432 632,08	1.97
<b>Disponibilités</b>	<b>15 902,63</b>	<b>157 966,53</b>	<b>-89.93</b>
51210000 BANQUE CRCA	15 902,63	157 966,53	-89.93
Total Divers	15 902,63	157 966,53	-89.93
Total Actif circulant	1 476 726,26	1 590 598,61	-7.16
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>122 343 569,63</b>	<b>122 457 441,98</b>	<b>-0.09</b>

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

Période du 01/11/2022 au 31/10/2023 (Bilan)

Bilan Passif	31/10/2023	31/10/2022	%
<b>Capital</b>	<b>83 400 000,00</b>	<b>83 400 000,00</b>	
10100000 CAPITAL	83 400 000,00	83 400 000,00	
<b>Réserve légale</b>	<b>1 215 939,07</b>	<b>1 208 922,53</b>	<b>0.58</b>
10610000 RESERVE LEGALE	1 215 939,07	1 208 922,53	0.58
<b>Réserves réglementées</b>	<b>1 187 773,36</b>	<b>1 187 773,36</b>	
10620000 RESERVE DE CONV.EN EURO DU CAPITAL	1 187 773,36	1 187 773,36	
<b>Autres réserves</b>	<b>6 485 899,55</b>	<b>6 485 899,55</b>	
10680000 AUTRES RESERVES	6 485 899,55	6 485 899,55	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>31 437,65</b>	<b>7 016,54</b>	<b>348.05</b>
Résultat de l'exercice	31 437,65	7 016,54	348.05
<b>Capitaux propres</b>	<b>92 321 049,63</b>	<b>92 289 611,98</b>	<b>0.03</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>30 000 000,00</b>	<b>30 150 000,00</b>	<b>-0.5</b>
45153000 Conseil Régional	30 000 000,00	30 000 000,00	
45180000 INTERETS COURUS C/COURANTS	0,00	150 000,00	-100
Emprunts et dettes assimilées	30 000 000,00	30 150 000,00	-0.5
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>12 040,00</b>	<b>15 300,00</b>	<b>-21.31</b>
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	12 040,00	15 300,00	-21.31
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>10 480,00</b>	<b>2 530,00</b>	<b>314.23</b>
44400000 ETAT IS	10 480,00	2 530,00	314.23
Dettes	22 520,00	17 830,00	26.3
<b>Dettes et produits constatés d'avance</b>	<b>30 022 520,00</b>	<b>30 167 830,00</b>	<b>-0.48</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>122 343 569,63</b>	<b>122 457 441,98</b>	<b>-0.09</b>

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

Période du 01/11/2022 au 31/10/2023 (Bilan)

Compte de résultat	31/10/2023	31/10/2022	%
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>27 877,12</b>	<b>26 869,59</b>	<b>3.75</b>
61600000 ASSURANCES	2 552,57	2 552,57	
62200000 HONORAIRES E-C	8 680,00	8 418,00	3.11
62210000 HONORAIRES C-C	10 881,96	10 850,42	0.29
62220000 HONORAIRES C-J	3 329,76	3 855,15	-13.63
62270000 FRAIS D'ACTES	1 802,57	851,97	111.58
62570000 MISSIONS ET RECEPTIONS	170,52	0,00	NS
62700000 SERVICES BANCAIRES	459,74	341,48	34.63
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>27 877,12</i>	<i>26 869,59</i>	<i>3.75</i>
Résultat d'exploitation	-27 877,12	-26 869,59	3.75
<b>Produits financiers de VMP et créances immob.</b>	<b>835,87</b>	<b>515,50</b>	<b>62.15</b>
76200100 REVENUS PARTS SOCIALES	835,87	515,50	62.15
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>218 960,38</b>	<b>185 695,15</b>	<b>17.91</b>
76310000 REVENUS DES CREANCES SOMABRET	211 764,49	174 926,32	21.06
76320000 REM CAUTION PONT AVEN	2 798,39	3 995,09	-29.95
76321000 REM CAUTION ARMORIQUE	4 397,50	6 773,74	-35.08
<i>Produits financiers</i>	<i>219 796,25</i>	<i>186 210,65</i>	<i>18.04</i>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>150 001,48</b>	<b>149 794,52</b>	<b>0.14</b>
66150000 INT./ COMPTES COURANTS	150 000,00	149 794,52	0.14
66160000 AGIOS BANCAIRES	1,48	0,00	NS
<i>Charges financières</i>	<i>150 001,48</i>	<i>149 794,52</i>	<i>0.14</i>
Résultat financier	69 794,77	36 416,13	91.66
<b>Résultat courant</b>	<b>41 917,65</b>	<b>9 546,54</b>	<b>339.09</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>10 480,00</b>	<b>2 530,00</b>	<b>314.23</b>
69510000 IS	10 480,00	2 530,00	314.23
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>31 437,65</b>	<b>7 016,54</b>	<b>348.05</b>

# Gestion



## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

01/11/2022	31/10/2023	Périodes	01/11/2021	31/10/2022	Variations
	12 mois	Durées		12 mois	
100%				100%	
	Chiffre d'affaires H.T.				
Ventes de Mises H.T. 100%			Ventes de Mises H.T. 100%		
	Production vendue H.T.				
- Coût des Mises vendues % Marge Cciale		± Variation des stocks de production + Production immobilisée	- Coût des Mises vendues % Marge Cciale		
	Production de l'exercice				
	=		=		
%	-28	- Consommations en provenance des tiers <sup>(1)</sup>	-27	%	
100,0	-28		-27	100,0	-1
	Valeur ajoutée				
		+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel			
100,0	-28		-27	100,0	-1
	Excédent brut d'exploitation				
		± Autres produits et charges de gestion courante ± Produits et charges de gestion exceptionnels - Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges			
100,0	-28		-27	100,0	-1
	Excédent brut d'exploitation corrigé				
	70 -10	± Coût - produit net de financement - Impôt sur les bénéfices - Participation	36 -3		
*****	31		7	-26,1	24
	Capacité d'autofinancement				
		± Résultat sur cession d'éléments d'actif - Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)			
*****	31		7	-26,1	24
	Résultat net				
		Crédit-bail reclassé Total dont frais financiers dont amortissements			

(1) Sauf crédit-bail.

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

Biens		Au 31/10/2023	Au 31/10/2022	Financements		Au 31/10/2023	Au 31/10/2022
Actifs stables	Immobilisations Corporelles			Financements stables	Fonds propres (associés compris)	92 321	92 290
	Participations et créances rattachées	120 794	120 794		Capital et réserves - Non valeurs	92 290	92 283
	Autres immobilisations financières	73	73		Plus ou moins-values latentes		
	Titres de placement				Résultat de l'exercice (+ ou -)	31	7
	Autres immobilisations				Subventions (nettes) Provisions pour pertes et charges Financements à long et moyen terme		
TOTAL BIENS STABLES (II)		<b>120 867</b>	<b>120 867</b>	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (I)		<b>92 321</b>	<b>92 290</b>
Fonds de roulement négatif (II-I)		<b>28 546</b>	<b>28 577</b>	Fonds de roulement (I-II)			
Biens circulants Cycle d'exploitation	Stocks			Financements Cycle d'exploitation	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	12	15
	Clients et cptes rattachés	3	11		Autres dettes d'exploitation		
	Autres valeurs				TOTAL FINANCEMENTS D'EXPLOITATION (III)	<b>12</b>	<b>15</b>
TOTAL BIENS CIRCULANTS (IV)		<b>3</b>	<b>11</b>	Excédent de financement d'exploitation (III-IV)		<b>9</b>	<b>5</b>
Liquidités et assimilés	Comptes à terme			Financements à court terme	Impôt société	10	3
	Impôt société				Crédit d'escompte		
	Groupes Associés	1 458	1 422		Dettes différées		
	Liquidités	16	158		Groupes Associés	30 000	30 150
TOTAL LIQUIDITÉS (VI)		<b>1 473</b>	<b>1 580</b>	TOTAL FINANCEMENTS À COURT TERME (V)		<b>30 010</b>	<b>30 153</b>
Trésorerie positive (VI-V)				Trésorerie négative (V-VI)		<b>28 537</b>	<b>28 573</b>
Total des biens à financer (II+IV+VI)		<b>122 344</b>	<b>122 457</b>	Total des financements (I+III+V)		<b>122 344</b>	<b>122 457</b>

## Sabemen Conseil Régional de Bretagne

Situation au 31/10/2022		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement Excédent de financement d'exploitation		Trésorerie	
		-28 577		EFE	5	-28 573	
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations	
				des biens	des financements		
Exploitation	Excédent brut d'exploitation (1)	28					
	Variations des :						
	Stocks						
	Clients et comptes rattachés			-8			
	Autres valeurs						
Fournisseurs d'exploit. et comptes rattachés					-3		
Autres dettes d'exploitation							
		-28		-4		-24	
Répartition	Coût ou produit net de financement		70				
	Impôt sur les bénéfices	10					
	Participation						
	CAF	31					
	Distribution / Prélèvements						
	AF	31					
		59				59	
Investissement	Investissements : non financiers financiers						
	Désinvestissements : non financiers financiers						
Financement	Apports en capital						
	Emprunts souscrits						
	Remboursement capital						
	Remboursement emprunts						
Situation au 31/10/2023		FDR	-28 546	- EFE	9	=	-28 537

(1) EBE corrigé

# Déclaration et liasse fiscale




**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01112022	et clos le	31102023
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>			

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SA Sabemen	
SIRET	3 2 6 1 1 6 6 7 0 0 0 0 2 6
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
283 Avenue Patton	
35700 Rennes	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Location et location-bail de matériels de transpo
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	41918	Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%						
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W	<input type="checkbox"/>
--	---	--------------------------

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> LOOP V5.3.0
Examen de conformité fiscale	
<input type="checkbox"/>	Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KPMG ESC & GS 2 Avenue Gambetta Tour Egho 92066 LA DEFENSE CEDEX	SA KPMG RUE DE LA TERRE VICTORIA 35768 SAINT GREGOIRE
Tél:	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: RENNES
	Qualité et nom du signataire: M BUI - PRESIDENT
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	



# Taux d'imposition à l'impôt sur les sociétés

ANNEXLIB02

SA Sabemen

31/10/2023

LIBELLE	MONTANT
Bénéfice imposable au taux normal de 25 %	41918



Désignation de l'entreprise : <u>SA Sabemen</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>															
Adresse de l'entreprise <u>283 Avenue Patton 35700 Rennes</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> </tr> </table>			3	2	6	1	1	6	6	7	0	0	0	0	2	6	Néant <input type="checkbox"/> *
3	2	6	1	1	6	6	7	0	0	0	0	2	6				
		Exercice N clos le, <u>31/11/02/02/03</u>															
		Brut 1	Amortissements, provisions 2														
		Net 3															
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC														
	Frais de développement *	CX	CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG														
	Fonds commercial (1)	AH	AI														
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM														
	Terrains	AN	AO														
	Constructions	AP	AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS														
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU														
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW														
	Avances et acomptes	AX	AY														
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT														
	Autres participations	CU	CV														
	Créances rattachées à des participations	BB	BC														
	Autres titres immobilisés	BD	BE														
	Prêts	BF	BG														
	Autres immobilisations financières *	BH	BI														
	TOTAL (II)		BJ	BK													
			120866843	120866843													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM													
		En cours de production de biens	BN	BO													
		En cours de production de services	BP	BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS													
		Marchandises	BT	BU													
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW													
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY													
		Autres créances (3)	BZ	CA													
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC													
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE												
Disponibilités	CF		CG														
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI														
TOTAL (III)			CJ	CK													
		1476726	1476726														
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM															
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A													
			122343569	122343569													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP														
		30000000	(3) Part à plus d'un an :														
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	CR														
		Stocks :	Créances :														

Désignation de l'entreprise		SA Sabemen		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N 31102023		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....83400000..)			DA	83400000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1215939	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )			DF	1187773	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> )			DG	6485899	
	Report à nouveau			DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	31437	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (II)</b>			DL	92321049	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
<b>TOTAL (III)</b>			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="E1"/> )			DV	30000000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12040	
	Dettes fiscales et sociales			DY	10480	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	30022520		
Ecart de conversion passif *			ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	122343569		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Écart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	30022520	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SA Sabemen		Néant <input type="checkbox"/> *				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	<div style="display: inline-block; vertical-align: middle; font-size: 2em;">}</div> biens *	FD	FE		
			FG	FH		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	27877
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	
	Salaires et traitements *				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	27877	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	-27877	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	835
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	218960
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	219796	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	150001
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	150001	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	69794	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	41917	

Désignation de l'entreprise <u>SA Sabemen</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		<b>(IX)</b>	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		<b>(X)</b>	HK	
			10480	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	
			219796	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	
			188358	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>			HN	
			31437	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP
			– Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS )	A5
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		SA Sabemen										31102023		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
												1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		I9								KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1								KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2								KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3								KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV		KW		KX		
		Matériel de transport *												KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours												LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes												LK		LL		LM			
	TOTAL III												LN		LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G		8M		8T		
Autres participations											120794074	8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés											72769	1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières												1T		1U		1V				
TOTAL IV											120866843	LQ		1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)											120866843	ØG		ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
																par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
												1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains												IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ								MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR								MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS								MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels												IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU								MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV								MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW								MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers*				IX								MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours												MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes												NC		ND		NE		NF		
TOTAL III												IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations												IØ		ØX		ØY	120794074	ØZ	
	Autres titres immobilisés												I1		2B		2C	72769	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV												I3		NJ		NK	120866843	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4		ØK		ØL	120866843	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SA Sabemen</u>	31102023	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	----------	---

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL					NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA Sabemen		31102023			Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : SA Sabemen		31102023		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	3 000 000	UM	3 000 000	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	3 228		3 228		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	1 457 595		1 457 595		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	3 146 0823	VU	3 146 0823	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 2040		1 2040		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	1 0480		1 0480		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	3 000 000		3 000 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	3 002 2520	VZ	3 002 2520		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise SA Sabemen		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le		
				3 1 1 0 2 0 2 3		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
				WA	31437	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)				I7	10480
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
				L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8	
			- imposées au taux de 0 %		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme		WN	
		Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)		SU		
		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
				<b>TOTAL I</b>	<b>WR</b>	
					<b>41917</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	
			- imposées au taux de 0 %		WH	
			- imposées au taux de 19 %		WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WV	
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY		
Majoration d'amortissement *				XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	1F	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	
		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
				Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	0	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
				XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)	XI	
				41917		
				Déficit (II moins I)	XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	<b>41917</b>	
				XO		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SA Sabemen		31102023		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SA Sabemen

Exercice N clos le : 31102023

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

**DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES**

Annexe 2058-A

	RÉINTÉGRATIONS	DÉDUCTIONS
	TOTAL WQ	TOTAL XG

Désignation de l'entreprise : SA Sabemen											Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	7016				
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7016		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	7016		Report à nouveau	ZG						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	7016				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 )										YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 )										XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	10482
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	14211
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES )										ST	3182
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	27877
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS )										9Z	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4,65 %
	- Numéro de centre agréé * XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA Sabemen Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <small>(1)</small>	Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations* 1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxables à 19 % (1) <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations* 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
<b>Total des plus ou moins-values nette fiscale</b>						
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SA Sabemen Néant  \*

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input checked="" type="checkbox"/> .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) <input type="checkbox"/> .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) <input type="checkbox"/> .	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SA Sabemen</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SA Sabemen</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: <b>0 1 1 1 2 0 2 2</b>	et clos le: <b>3 1 1 0 2 0 2 3</b>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP
Dont apprentis		YF
Dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT
<b>TOTAL 1</b>		OX
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues		OF
Variation positive des stocks		OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XI
<b>TOTAL 2</b>		OM
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats		ON
Variation négative des stocks		OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY
<b>TOTAL 3</b>		OJ
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	0
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="6"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="559998"/>
---	----	--------------------------------	--	----	-------------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>
---	----	----------------------	--	----	----------------------

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET | 3 | 2 | 6 | 1 | 1 | 6 | 6 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 6 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SA Sabemen

ADRESSE (voie) | 283 Avenue Patton

CODE POSTAL | 35700 | VILLE | Rennes

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique | SAS | Dénomination | SOMABRET  
 N° SIREN (si société établie en France) | 4 | 4 | 1 | 4 | 9 | 3 | 5 | 5 | 8 | % de détention | 75,02  
 Adresse : N° | 283 | Voie | Avenue PATTON  
 Code Postal | 35700 | Commune | RENNES | Pays | FR

Forme juridique | | Dénomination | |  
 N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |  
 Adresse : N° | | Voie | |  
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |  
 N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |  
 Adresse : N° | | Voie | |  
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |  
 N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |  
 Adresse : N° | | Voie | |  
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |  
 N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |  
 Adresse : N° | | Voie | |  
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |  
 N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |  
 Adresse : N° | | Voie | |  
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |  
 N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |  
 Adresse : N° | | Voie | |  
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |  
 N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |  
 Adresse : N° | | Voie | |  
 Code Postal | | Commune | | Pays | |

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**SABEMEN**

S.A. au capital de 83.400.000 euros  
Siège social : 283 avenue du Général Patton  
35000 RENNES  
326.116.670 R.C.S. RENNES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 4 MARS 2024**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 OCTOBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**PREMIERE PARTIE :  
RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023**

**I – PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

**II – SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ**  
**AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ**  
*(Article L. 232-1 II du Code de commerce)*

**A/ PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Variation	%
Résultat d'exploitation	-27 877 €	-26 869 €	-1 008 €	3,75%
Résultat financier	69 794 €	36 416 €	33 378 €	91,66%
Résultat courant avant impôts	41 917 €	9 546 €	32 371 €	NS
Impôt sur les sociétés	10 480 €	2 530 €	7 950 €	NS
Résultat net	31 437 €	7 016 €	24 421 €	NS

*NS : Non Significatif en pourcentage car représentant une variation supérieure ou égale à 100%*

La société, du fait même de son activité, ne dégage pas de chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation dépend très directement du quantum des charges d'exploitation engagées par la société sur l'exercice. Celui-ci varie peu d'un exercice à l'autre, la présidence gérant les charges avec prudence et diligence.

Le résultat de la société est principalement généré par son résultat financier, la société encaissant des produits financiers liés (i) à la rémunération d'engagements de caution d'une part et (ii) à une rémunération d'avances en compte courant d'associés issue d'un financement régional et mis à disposition de notre filiale d'autre part, la société supportant parallèlement des charges financières.

Les produits financiers liés à l'avance en compte courant d'associés encaissés sur l'exercice ayant progressé en raison d'un effet « taux », le résultat financier augmente en conséquence. Mécaniquement, la charge d'impôt sur les sociétés progresse également.

Le résultat net est un bénéfice de 31.437,65 euros.

## B/ ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

L'examen des principaux postes de charges, rapprochés de ceux de l'exercice précédent, permet d'effectuer les constatations suivantes :

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022	Variation	%
Autres achats et charges externes	27 877 €	26 869 €	1 008 €	3,75%
Montant total des charges d'exploitation (y compris les achats)	27 877 €	26 869 €	1 008 €	3,75%

*NS : Non Significatif en pourcentage car représentant une variation supérieure ou égale à 100%*

La structure des charges est identique à celle des exercices précédents, la société supportant exclusivement des charges externes correspondant au coût de fonctionnement normal de la structure (honoraires, assurances, services bancaires).

La variation entre les deux derniers exercices n'est pas significative et s'explique principalement par des revalorisations liées à l'inflation.

Les charges d'exploitation sont bien maîtrisées.

## C/ ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET DES RÉSULTATS – TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Le résultat de l'exercice en progression, nous donne satisfaction.

### SITUATION D'ENDETTEMENT (ART. L225-100-3EME DU CODE DE COMMERCE)

	A un (1) an au plus	A plus d'un (1) an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financiers divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	12.040	12.040	
Personnel			
Sécurité sociale et organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	10.480	10.480	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	30.000.000	30.000.000	
Autres dettes*			
<b>TOTAL</b>	<b>30.022.520</b>	<b>30.022.520</b>	-



## **E/ TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent rapport.

### **III – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L’EXERCICE EN COURS, ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR**

*(Article L. 232-1 II Code de commerce)*

Aucun fait majeur ou évènement significatif de nature à altérer le patrimoine ou la situation financière de la société ne mérite d’être signalé depuis le début de l’exercice.

La société poursuit normalement son activité en conformité de l’objet social. Certains engagements de caution rémunérés, consentis par la société s’étant éteints au cours de l’exercice 2023, le quantum du résultat financier de l’exercice 2024 pourrait varier légèrement à la baisse en conséquence.

La direction est évidemment attentive au contexte économique et international.

### **IV – ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Nous vous informons que notre société n’a entrepris, au cours de l’exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

### **V – ÉTAT DES PARTICIPATIONS**

*(Article L. 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)*

#### **A/ PARTICIPATIONS NOUVELLES ACQUISES AU COURS DE L’EXERCICE / PRISES DE CONTRÔLE DIRECT OU INDIRECT *(Article L. 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)***

Conformément à la réglementation en vigueur, relative aux participations détenues par la Société, nous devons faire mention des participations nouvelles acquises au cours de l’exercice écoulé et des prises de contrôle réalisées.

Dans le cadre de ces dispositions, nous vous informons que notre Société n’a, au cours de l’exercice écoulé, acquis ni souscrit aucune participation nouvelle dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française, ni pris le contrôle d’une telle société.

#### **B/ PARTICIPATIONS CROISÉES DIRECTES / AUTOCONTRÔLE *(Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce)***

Nous vous rappelons que les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne détiennent aucune part du capital de notre société. De même, notre société ne détient aucune part du capital de l’un de ses associés personnes morales.

Enfin aucune des sociétés que notre société contrôle directement ou indirectement ne détient une participation dans le capital de notre société.

## **VI – ACTIVITÉ DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

*(Article L. 233-6 alinéa 2 du Code de commerce)*

Nous vous informons que notre société détenait toujours à la clôture de l'exercice 2022/2023, 75,02% du capital de la SAS SOMABRET qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Cette société a enregistré au 31 octobre 2023 :

- Des produits, soit les loyers facturés à BAI pour : 19.967.491 €
- Des charges d'exploitation pour un montant de 18.355.723 €
- Un résultat d'exploitation déficitaire de – 1.388.231 €
- Un résultat financier bénéficiaire de 2.998.937 €
- Un résultat exceptionnel de 164.653 €
- Un impôt (taxe au tonnage) 27.844 €
- Un bénéfice comptable de 1.747.515 €

Le résultat de l'exercice est linéaire et n'appelle pas d'observations particulières de notre part. Il est conforme à nos attentes.

## **VII – ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL**

*(Article L. 225-102 du Code de commerce)*

Nous vous informons, pour satisfaire aux dispositions légales, que le personnel salarié de la SABEMEN ne détenait, au dernier jour de l'exercice et dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce, aucune participation au capital de la Société, dans la mesure où la société n'emploie pas de personnel.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a encore été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

## **VIII – MENTIONS DES SUCCURSALES EXISTANTES**

*(Article L. 232-1 II du Code de commerce)*

En application de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

## **IX – DIVERS**

Éventuellement, obligation de mentionner les éventuelles sanctions pécuniaires en cas de condamnation pour des pratiques anti-concurrentielles (article L. 464-2 I alinéa 5 du Code de commerce).

## X – LES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

### **A/ APPROBATION DES COMPTES**

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'ils viennent de vous être présentés.

### **B/ AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous demandons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31.437,65 euros, de la manière suivante :

#### **Origine :**

Résultat de l'exercice ..... 31.437,65 euros

#### **Affectation :**

A la réserve légale en intégralité, soit ..... 31.437,65 euros

**Totaux ..... 31.437,65 euros.....31.437,65 euros**

#### **Rappel des distributions antérieures :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1<sup>er</sup> alinéa du même article.

### **C/ CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes dont lecture va vous être donnée dans quelques instants.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 alinéa 1 que la ou les personnes intéressées par une convention ne peuvent participer au vote de ladite convention.

...

Lecture va maintenant vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes dans l'exercice de leurs fonctions puis du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

*Est annexés au présent rapport :*

- *Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;*

DEUXIÈME PARTIE :  
**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Chers Actionnaires,

En application des dispositions des articles L. 225-37 al. 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant les informations suivantes :

**I – LISTE DES FONCTIONS**

*(C. com L. 225-37-4 1°)*

En application de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, il est fait mention de la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

Monsieur Gilles PAGNY	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> <li>- Président du CEVA, Centre d'Etude et de Valorisation des Algues à Pleubian</li> </ul>
Monsieur Maël de CALAN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> </ul>
Monsieur Michaël QUERNEZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> </ul>
Monsieur Daniel CUEFF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> </ul>
Monsieur Benoit SOHIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> <li>- Président de EHPAD SAINT DOMINEUC</li> <li>- Vice-Président de PETR PAYS DE SAINT MALO</li> </ul>
Monsieur Ronan LOAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> </ul>
Madame Agnès LE BRUN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> </ul>
Madame Laurence FORTIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente de la SEMBREIZ</li> <li>- Représentante de la Région dans les instances :</li> <li>- BREIZH INVESTISSEMENT PME</li> <li>- BREIZH UP</li> <li>- BRETAGNE CAPITAL SOLIDAIRE</li> <li>- BRETAGNE PARTICIPATIONS</li> <li>- FONDS GO CAPITAL AMORCAGE</li> <li>- FONDS GO CAPITAL AMORCAGE 2</li> <li>- la SAFER</li> <li>- OUEST VENTURE 1</li> <li>- OUEST VENTURE 2</li> <li>- OUEST VENTURE 3</li> <li>- Administrateur de SATT OUEST VALORISATION</li> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> <li>- Membre du conseil de surveillance de SPBB</li> </ul>

Monsieur Jean Marc ROUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil de surveillance de BAI</li> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> <li>- Président de l'Organisation Bretonne de Sélection</li> <li>- Administrateur de SOMANOR</li> <li>- Représentant permanent de BAI, administrateur de la SABEMEN</li> <li>- Représentant permanent de BAI, administrateur de la SENAMANCHE</li> <li>- Représentant permanent de BAI, administrateur de la SENACAL</li> <li>- Gérant de l'EARL MEZAREUN</li> <li>- Administrateur de la société CM HOLDING.</li> </ul>
Monsieur Pierrick GAUVIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur du CERAFEL (Comité régional économique agricole fruits et légumes)</li> <li>- Représentant permanent de TERRES DE SAINT MALO, société membre du conseil de surveillance de BRITTANY FERRIES</li> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> <li>- Président de la coopérative TERRES DE SAINT MALO</li> <li>- Administrateur de l'OBS (organisation bretonne de sélection)</li> </ul>
Monsieur Pierre BIHAN POUDEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDG de la SA FINIST'INVEST</li> <li>- Administrateur de la SA SOFALIM</li> <li>- Administrateur de SOMABRET</li> </ul>
Madame Corinne VINTNER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Directoire de la SA B.A.I. BRETAGNE ANGLETERRE IRLANDE</li> <li>- Représentant de la SAS KERISNEL PARTICIPATIONS, Administrateur de la SA FINIST'INVEST</li> <li>- Gérante de la SARL SDMC</li> <li>- Administrateur de la SEM SENACAL</li> <li>- Administrateur de la SEM SENAMANCHE</li> <li>- Administrateur de la SAS SOMANOR</li> <li>- Administrateur de la SEM SABEMEN</li> <li>- Administrateur de la SAS SOMABRET</li> <li>- Membre du Board de B.A.I. UK Limited</li> <li>- Membre du Board de B.A.I. IRELAND Limited</li> <li>- Membre du Board de PORTSMOUTH HANDLING SERVICES Limited</li> <li>- Membre du Board de TRANS CHANNEL FERRIES Limited</li> <li>- Membre du Board de FRENCH PROPERTY OWNERS CLUB Limited</li> <li>- Représentante permanente de B.A.I. Administrateur de BRITTANY FERRIES BILBAO</li> <li>- Représentante permanente de B.A.I. Administrateur de BRITTANY FERRIES SANTANDER</li> </ul>

## **II – CONVENTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE**

*(C. com L. 225-37-4 2°)*

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de Commerce n'a été relevée sur l'exercice.

## **III – TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

*(C. com L. 225-37-4 3°)*

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

## **IV - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

*(C. com L. 225-37-3 al. 1°)*

Il est ici rappelé que la société n'est pas une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce ne lui sont pas applicables.

\*

\*       \*

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent à nos propositions.

Nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# SABEMEN

Rapports des Commissaires aux Comptes

-

Exercice clos au 31 octobre 2023

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

-

Exercice clos au 31 octobre 2023

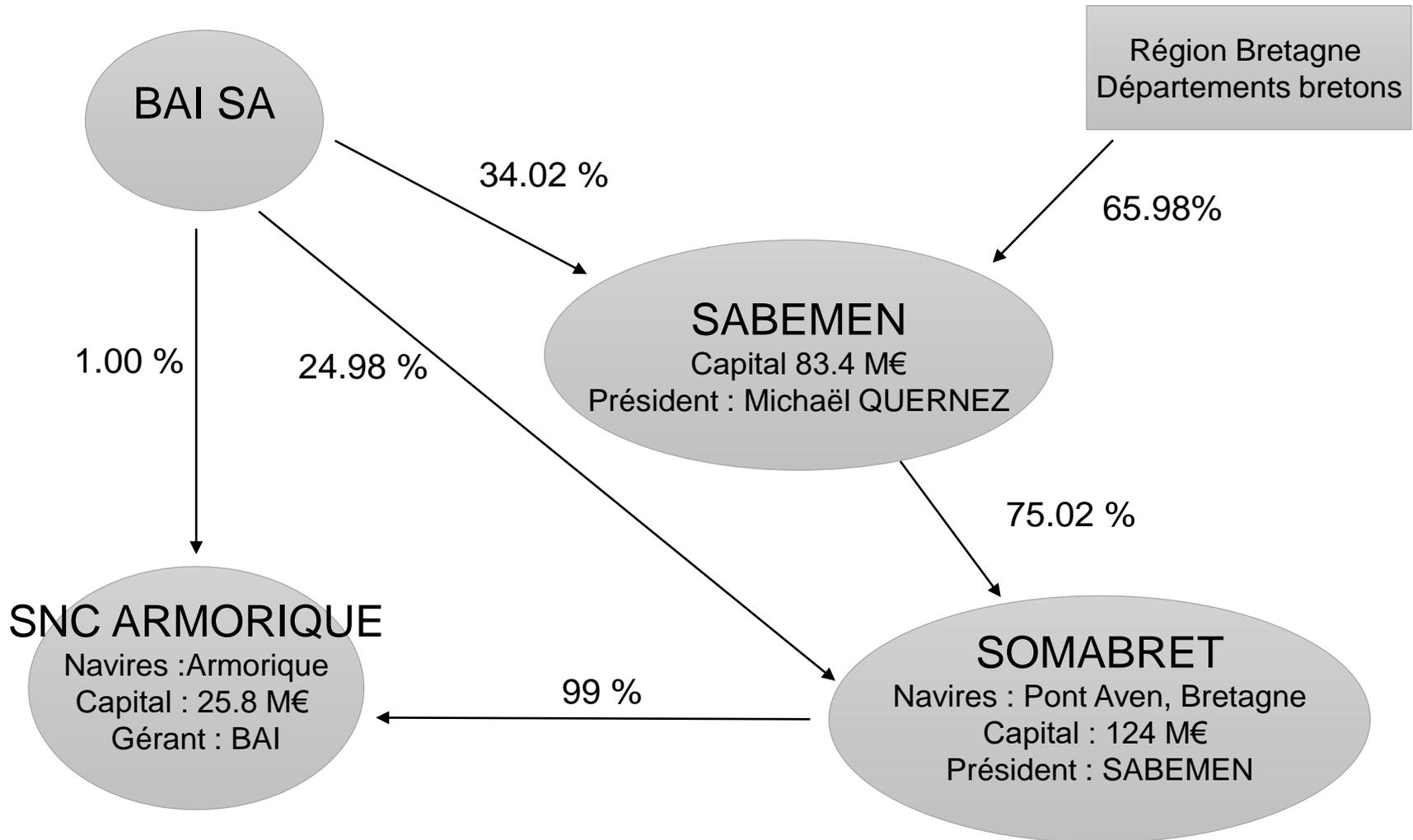
## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

- Opinion : **Certification sans réserve** :
  - Comptes annuels réguliers et sincères (règles et principes comptables français)
  - Image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine au 31 octobre 2023
- Indépendance :
  - Mission réalisée dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.
- Justification de nos appréciations :
  - Appréciation de l'évaluation des titres de participation
- Vérifications et informations spécifiques :
  - Pas d'observations sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations du rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires.
- Comptes arrêtés lors du Conseil d'Administration du **18 Janvier 2024**

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

-

Exercice clos au 31 octobre 2023



## **Conventions nouvelles intervenus au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce

## **Examen et motivation des conventions règlementées antérieures par le Conseil d'Administration**

En application des dispositions de l'article L.225-40-1 du Code de Commerce, nous vous signalons que le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice. Le Procès Verbal a acté l'examen et la motivation de ces conventions qui ont été conclues dans l'intérêt social.

Conventions antérieures

-

SABEMEN - SOMABRET

## Conventions entre SABEMEN et SOMABRET

- **Convention d'avances en compte courant avec SOMABRET**
  - CA du 8 octobre 2020 et du 12 octobre 2022
  - Durée initiale de 2 ans et renouvelée pour une durée de 2 ans
  - Plafond maximum de l'avance fixé à 30 000 K€
  - Rémunération au taux annuel de 0,5 %
  - Solde de l'avance au 31/10/2023 de 30 000 K€
  - Produits financiers sur l'exercice de 150 K€

## Conventions entre SABEMEN et SOMABRET

- **Convention de trésorerie avec SOMABRET**
  - CA du 3 juillet 2008
  - Rémunération au taux de 4,36 %
  - Créance de SOMABRET de 1 457 K€
  - Produits financiers sur l'exercice de 62 K€
  
- **Caution conjointe et solidaire de SABEMEN avec BAI au profit de SOMABRET**
  - CA du 09 Juillet 2015
  - Garantir à 75% les engagements de SOMABRET au titre de la convention de prêt
  - Prêt de 13,7 M€ finançant les travaux des scrubbers sur le PONT AVEN
  - Caution rémunérée au taux de 0,25 %
  - Encours au 31 octobre 2023 de 947 K€
  - Produits financiers sur l'exercice de 2,8 K€

## Conventions entre SABEMEN et SOMABRET

- **Caution conjointe et solidaire de SABEMEN avec BAI envers SOMABRET au profit de SNC ARMORIQUE**
  - CA du 08 Novembre 2013
  - Garantir à 40% toutes les obligations de SOMABRET dans le cadre de la convention de prêt au profit de la SNC ARMORIQUE
  - Caution rémunérée au taux de 0,25 %
  - Échéance de l'emprunt intervenue en 2023
  - Produits financiers sur l'exercice de 1,2 K€

Conventions antérieures

-

SABEMEN – SNC ARMORIQUE

## Conventions entre SABEMEN et SNC ARMORIQUE

- **Caution conjointe et solidaire de SABEMEN avec BAI au profit de SNC ARMORIQUE**
  - CA du 19 Février 2015
  - Garantir à 40% les engagements de la SNC ARMORIQUE dans la limite de 4M€ au titre des documents garantis définis dans la convention Scrubbers Facility Guarantee.
  - Caution rémunérée au taux de 0,25 %
  - Encours au 31 octobre 2023 de 2 619 K€
  - Produits financiers sur l'exercice de 3,2 K€

# Conventions exclues de notre rapport spécial sur les conventions réglementées en application du code général des collectivités territoriales

(Conventions conclues entre les collectivités territoriales et les sociétés  
d'économie mixte locales dont elles sont actionnaires)

-

## REGION BRETAGNE - SABEMEN



## Conventions entre la Région Bretagne et SABEMEN

- **Convention d'avances en compte courant avec la Région Bretagne**
  - CA du 8 octobre 2020 et du 12 octobre 2022
  - Durée initiale de 2 ans et renouvelée pour une durée de 2 ans
  - Plafond maximum de l'avance fixé à 30 000 K€
  - Rémunération au taux annuel de 0,5 %
  - Solde de l'avance au 31/10/2023 de 30 000 K€
  - Charges financières sur l'exercice de 150 K€



ADITIS AUDIT

Immeuble Le Dolmen  
106 A, rue Eugène Pottier  
CS 51129  
35011 RENNES CEDEX

**ALEXIS DEMAY**  
**MANAGER AUDIT | ASSOCIÉ**  
a.demay@aditisaudit.fr  
02.23.40.69.34



11 Parc de Brocéliande  
BP 76203  
35762 SAINT GREGOIRE CEDEX

**RÉGIS LANCELOT**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
audit@letinier.fr  
02.99.14.33.14